



L'herbe dans les systèmes de polyculture/élevage en Bio

Fiche 48

LES PRAIRIES TEMPORAIRES : UN RÔLE PRIMORDIAL

En agriculture biologique, la prairie temporaire a une place de choix sur les surfaces labourables. Que ce soit dans un système d'éleveur spécialisé ou de polyculteur/éleveur, la prairie sera la tête de rotation obligatoire.

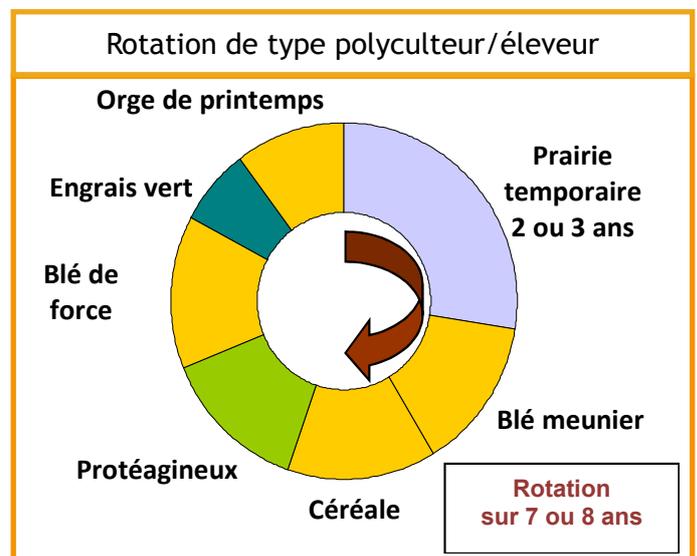
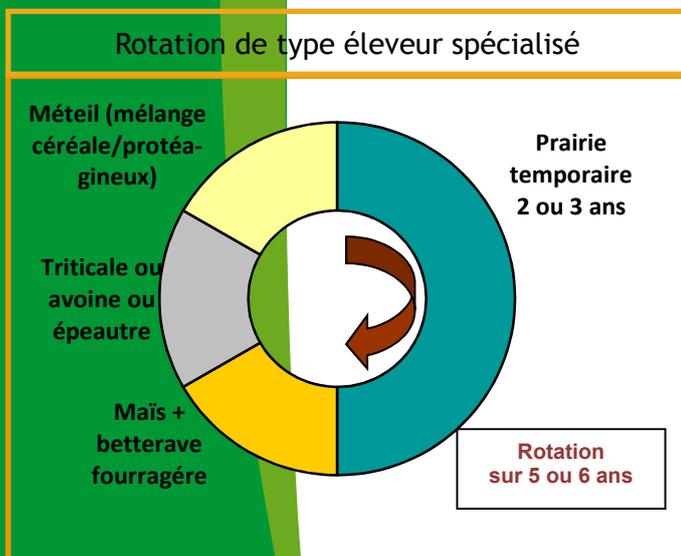
Ses vertus sont diverses. Dans la plupart des cas, les prairies temporaires sont destinées à la fauche. Ainsi, si on laisse ces prairies pendant 2, 3 voire 4 ans avec 3 à 5 coupes par an, on nettoie la parcelle contre les adventices présentes mais aussi contre les chardons des champs. Cette technique est facilement réalisable en conventionnel également sur des parcelles présentant une problématique vulpin par exemple.

Les prairies temporaires sont à base de légumineuses (trèfles et/ou luzerne selon le type de sol et l'utilisation, cf. fiche 38 sur le choix des espèces prairiales) et nécessitent une couverture des besoins d'engrais de fond. Un apport de fumier ou de compost à l'automne est conseillé pour un apport suffisant en phosphore et en potasse. Ces plantes sont économes. Elles captent elles-mêmes l'azote de l'air. La richesse en légumineuses en fait un très bon précédent devant un maïs ou une céréale pure qui sont des plantes plus salissantes et gourmandes en azote.

Pour finir, la richesse en légumineuses de ces têtes de rotation en fait un excellent fourrage pour le bétail. Il est conseillé de faucher le plus tôt possible si l'on recherche un fourrage riche (en UFL et MAT) et si l'on souhaite favoriser le développement des légumineuses qui seront plus présentes lors des fauches suivantes. Leur cycle est calé par rapport aux températures, ce qui explique que ces espèces soient plus tardives que les graminées. En revanche, elles résistent mieux aux épisodes de chaleur et de sécheresse, ce qui leur permettra d'assurer une production de 8 à 12TMS/ha selon les années.

Selon l'orientation de l'exploitation (élevage spécialisé ou polyculture/élevage) et les choix de l'agriculteur (passage à un système tout herbe, maintien ou non du maïs ou de la betterave...), il sera nécessaire d'implanter plus ou moins d'herbe lors de la conversion. Il est conseillé d'anticiper la conversion en commençant à cultiver de l'herbe ou à accroître la surface en herbe avant la conversion. Le passage en bio amène, dans la plupart des cas à une baisse des surfaces allouées pour les cultures de vente au profit des surfaces fourragères dans le but d'être autonome en fourrage.

Voici deux exemples de rotation bio :



Agriculteur vous êtes intéressé par la bio ? Vous pouvez contacter les conseillers de Bio Hauts-de-France au 07 87 32 38 79 ou de la Chambre d'agriculture au 07 86 84 66 47 pour la réalisation gratuite d'un diagnostic de conversion ou d'une étude technico-économique.

Pour être informé des événements sur la bio (tours de plaine, visites...), contactez le Parc au 03 21 87 90 90.



LES PRAIRIES TEMPORAIRES : REVOIR LEUR ENTRETIEN ET LEUR VALORISATION

Tout comme en conventionnel, la bonne valorisation des prairies permanentes est un critère de réussite en élevage Bio.

En Bio, le cahier des charges n'autorise pas l'apport d'engrais minéraux d'origine non naturelle et l'utilisation de pesticides. Néanmoins, l'interdiction de ces produits ne rime pas avec baisse de production et salissement des prairies. Voici les quelques principes à bien garder en tête pour conserver voire augmenter la productivité des prairies permanentes (et qui sont également applicables en conventionnel) :

- 1) Le fait de ne plus apporter d'azote minéral sur prairies permet non seulement d'obtenir une flore plus diversifiée (qui permet de mieux répondre aux besoins des animaux et faire durer le pâturage sur une période plus longue), mais aussi de retrouver des espèces désirées (comme le trèfle) tout en faisant diminuer voire disparaître des espèces non désirées (telles que le chardon ou le rumex, qui sont favorisés par l'engrais azoté venant acidifier le sol). Un resemis ou un sursemis n'est donc pas toujours efficace. Il est également important de vérifier si l'apport en potasse et/ou en phosphore est suffisant (via une analyse foliaire) pour assurer la pérennité des prairies. Le cas échéant, un apport de fumure organique (fumier ou compost) peut suffire. De même, il est important de vérifier l'acidité du sol grâce à des analyses et la corriger si nécessaire via un chaulage (cf. fiche 19).
- 2) Sortir le plus précocement possible. Le déprimage est une étape clé dans la conduite des prairies. Dès que les conditions le permettent et que le sol est suffisamment portant, il est conseillé de faire pâturer les animaux, même quelques heures par jour. Cette action aura pour effet d'apporter de la lumière aux pieds des légumineuses et de les stimuler. De même, le pâturage précoce de certaines espèces indésirables (houlque laineuse, jonc...) permettra de les valoriser et de limiter leur développement par la suite.
- 3) Le pâturage tournant pour respecter le cycle de la prairie. Un découpage adéquat des parcelles pâturées et le respect du cycle des différentes espèces permettront un meilleur rendement des prairies permanentes sans avoir recours aux engrais azotés.

QUE CE SOIT EN BIO OU EN CONVENTIONNEL, L'HERBE PÂTURÉE RESTE LE FOURRAGE LE PLUS ÉCONOMIQUE.

Les différentes études montrent que l'herbe pâturée est en moyenne 3 à 4 fois moins chère que l'herbe récoltée. En élevage laitier Bio, la bonne valorisation des surfaces pâturables permet, dans certains cas, de maintenir des niveaux de production intéressants (6 à 7000L/VL) tout en maîtrisant la part de concentrés distribués (500 à 700kg/VL/an).